



# QUELLES FORMATIONS CHOISIR ?

→ ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION (ESP)

## ESP NEUF



AUTRES ÉQUIPEMENTS  
CONVENTIONNELS



ESP NUCLÉAIRES

### FABRICATION / CONCEPTION

Appliquer la Directive Équipements  
Sous Pression Neufs  
DESP 2014/68/UE

2 jours - Réf. AP/R006

S'approprier le code de construction  
des appareils à pression (CODAP)

3 jours - Réf. AP/R041

S'approprier la norme EN 13445

2 jours - Réf. AP/R071

Appliquer la Directive Équipements  
Sous Pression Neufs  
DESP 2014/68/UE

2 jours - Réf. AP/R006

S'approprier le code de construction  
des appareils à pression (CODAP)

3 jours - Réf. AP/R041

S'approprier la norme EN 13445

2 jours - Réf. AP/R071

Appliquer la Directive Équipements  
Sous Pression Neufs  
DESP 2014/68/UE

2 jours - Réf. AP/R006

S'approprier le code de construction  
des appareils à pression (CODAP)

3 jours - Réf. AP/R041

S'approprier le code de construction  
des tuyauteries industrielles (CODETI)

2 jours - Réf. AP/R042

S'approprier la norme EN 13445

2 jours - Réf. AP/R071

Appliquer la réglementation relative  
aux Équipements Sous Pression dans  
les Installations Nucléaires de Base  
(INB)

2 jours - Réf. AP/R010

Comprendre le code RCC-M

2 jours - Réf. AP/R044 **afcen**

Organisation, approvisionnement en  
matériaux suivant le code RCC-M

1 jour - Réf. AP/R045 **afcen**

Connaître les règles de conception et  
de dimensionnement suivant le code  
RCC-M - Matériels niveau 2 et niveau 3

2,5 jours - Réf. AP/R046 **afcen**

Connaître les règles de fabrication,  
soudage et contrôle suivant le code  
RCC-M

2 jours - Réf. AP/R047 **afcen**

Connaître les règles d'assurance  
Qualité suivant le code RCC-M





1 jour - Réf. AP/R048 **afcen**

Connaître l'architecture et mettre en  
application le code RCC-M

3 jours - Réf. AP/R051 **afcen**



## EXPLOITATION DES ESP

		 <b>AUTRES ÉQUIPEMENTS CONVENTIONNELS</b>	 <b>ESP NUCLÉAIRES</b>
<b>INSTALLATION / SUIVI EN SERVICE</b>			
<p>S'approprier la réglementation des Équipements Sous Pression  <b>2 jours - Réf. AP/R005</b></p> <p>Appliquer la réglementation relative au suivi en service des Équipements Sous Pression*  <b>1 jour - Réf. AP/R007</b></p> <p>Optimisation du suivi en service de son parc d'Équipements Sous Pression*  <b>1 jour - Réf. AP/R015</b></p>	<p>S'approprier la réglementation des Équipements Sous Pression  <b>2 jours - Réf. AP/R005</b></p> <p>Appliquer la réglementation relative au suivi en service des Équipements Sous Pression*  <b>1 jour - Réf. AP/R007</b></p> <p>Optimisation du suivi en service de son parc d'Équipements Sous Pression*  <b>1 jour - Réf. AP/R015</b></p>	<p>S'approprier la réglementation des Équipements Sous Pression  <b>2 jours - Réf. AP/R005</b></p> <p>Appliquer la réglementation relative au suivi en service des Équipements Sous Pression  <b>1 jour - Réf. AP/R007</b></p> <p>Optimisation du suivi en service de son parc d'Équipements Sous Pression*  <b>1 jour - Réf. AP/R015</b></p> <p>Habilitation à l'inspection des équipements sous pression des installations frigorifiques, application du Cahier Technique Professionnel (CTP) du 7 Juillet 2014  <b>1,5 jours - Réf. AP/R014</b></p> <p>Habilitation à l'inspection périodique des échangeurs de chaleur des réseaux de chauffage urbain  <b>2,5 jours - Réf. AP/R012</b></p>	<p>Appliquer la réglementation relative aux Équipements Sous Pression nucléaires dans les Installations Nucléaires de Base (INB)  <b>2 jours - Réf. AP/R010</b></p>
<b>CONDUITE</b>			
<p>Habilitation à la conduite et à la maintenance des réservoirs d'air comprimé*  <b>1 jour - Réf. AP/R021</b></p> <p>Recyclage  <b>0,5 jour - Réf. AP/R215</b></p>	<p>Habilitation à la conduite et à la maintenance d'autoclaves*  <b>1,5 jours - Réf. AP/A020</b></p> <p>Recyclage  <b>1 jour - Réf. AP/A225</b></p> <p>Recyclage  <b>Réf. AP/A925</b> <b>BLENDED-LEARNING</b></p>	<p>Habilitation à la conduite et à la maintenance des équipements sous pression hors autoclaves et générateurs de vapeur*  <b>1,5 jours - Réf. AP/R022</b></p> <p>Recyclage  <b>1 jour - Réf. AP/R225</b></p>	
<b>MAINTENANCE</b>			
<p>INTERVENANT / Habilitation à la maintenance d'Équipements Sous Pression (hors générateur de vapeur)*  <b>1,5 jours - Réf. AP/R023</b></p> <p>RESPONSABLE / Maîtriser les exigences réglementaires relatives aux interventions de maintenance sur les Équipements Sous Pression*  <b>2 jours - Réf. AP/R009</b></p>	<p>INTERVENANT / Habilitation à la maintenance d'Équipements Sous Pression (hors générateur de vapeur)*  <b>1,5 jours - Réf. AP/R023</b></p> <p>RESPONSABLE / Maîtriser les exigences réglementaires relatives aux interventions de maintenance sur les Équipements Sous Pression*  <b>2 jours - Réf. AP/R009</b></p>	<p>INTERVENANT / Habilitation à la maintenance d'Équipements Sous Pression (hors générateur de vapeur)*  <b>1,5 jours - Réf. AP/R023</b></p> <p>RESPONSABLE / Maîtriser les exigences réglementaires relatives aux interventions de maintenance sur les Équipements Sous Pression*  <b>2 jours - Réf. AP/R009</b></p>	<p>RESPONSABLE / Maîtriser les exigences réglementaires relatives aux interventions de maintenance sur les Équipements Sous Pression Nucléaires (ESPN)  <b>3 jours - Réf. AP/R011</b></p>

\* Suivant l'arrêté ministériel du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression